



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2022
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-quatrième session

28 février-3 mars 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises pour examen et décision :
 - a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - b) Statistiques sociales ;
 - c) Enquêtes auprès des ménages ;
 - d) Statistiques économiques ;
 - e) Comptabilité nationale ;
 - f) Statistiques des entreprises et du commerce ;
 - g) Développement des statistiques régionales ;
 - h) Comptabilité environnementale et économique ;
 - i) Principes fondamentaux de la statistique officielle ;
 - j) Classifications statistiques internationales ;
 - k) Renforcement des capacités statistiques ;
 - l) Méthodes de travail de la Commission de statistique ;
 - m) Cadres nationaux d'assurance de la qualité ;
 - n) Mégadonnées.
4. Questions soumises pour décision :



- a) Statistiques des prix ;
 - b) Intégration de l'information statistique et géospatiale ;
 - c) Intendance des données ;
 - d) Statistiques de la criminalité et de la justice pénale ;
 - e) Statistiques sur les réfugiés, les déplacés et l'apatridie.
5. Questions soumises pour information :
- a) Statistiques démographiques ;
 - b) Statistiques des finances ;
 - c) Programme de comparaison internationale ;
 - d) Statistiques des sciences, de la technologie et de l'innovation ;
 - e) Statistiques de l'environnement ;
 - f) Statistiques relatives aux catastrophes ;
 - g) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées ;
 - h) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ;
 - i) Gestion et modernisation des systèmes de statistique.
6. Questions relatives au programme (Division de statistique).
7. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-cinquième session de la Commission.
8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et à la pratique antérieure, la Commission de statistique élit parmi les représentantes et représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un bureau constitué d'un(e) président(e), de trois vice-président(e)s et d'un(e) rapporteur(se).

Les membres du Bureau sont choisis sur la base du principe de la répartition géographique équitable, un membre originaire de chacune des régions représentées à la Commission étant élu au Bureau. Ils exercent leurs fonctions pendant deux ans, dans la mesure du possible : le Bureau est élu pour une période d'un an et ceux de ses membres qui continuent d'être des représentant(e)s auprès de la Commission seront réélus à la session suivante.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été proposées par la Commission à sa cinquante-troisième session, tenue virtuellement du 1^{er} au 4 mars 2022 (voir [E/2022/24](#)) et adoptées par le Conseil dans sa décision 2022/324. Conformément à cette décision, le Bureau de la Commission a été chargé de rationaliser la structure de l'ordre du jour et d'y mettre la dernière main. Il a ensuite approuvé certaines modifications. Dans le cadre des efforts de rationalisation, le Bureau propose que les questions soumises se répartissent

en trois catégories : a) pour examen et décision ; b) pour décision ; c) pour information. La Commission est également saisie du programme de travail provisoire et du projet de calendrier des travaux de la session. Elle est invitée à les adopter, ainsi que l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté ([E/CN.3/2023/1](#))

Note du Secrétariat sur le programme de travail provisoire et le projet de calendrier des travaux de la session ([E/CN.3/2023/L.1](#))

3. Questions soumises pour examen et décision

a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sur l'action menée pour appliquer le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans son rapport, le Groupe d'experts décrit les activités menées en 2022 en application de la décision 53/101 de la Commission de statistique, notamment : a) un examen méthodologique du cadre d'indicateurs et la mise à jour de la classification par catégories ; b) les travaux visant à regrouper sur une plateforme commune l'ensemble des programmes et supports axés sur le renforcement des capacités et la formation en matière de suivi des objectifs de développement durable ; c) la révision du mandat du Groupe d'experts ; d) les travaux réalisés par les groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale, ainsi que par l'équipe spéciale sur le tourisme durable.

La Commission est invitée à : a) approuver l'amélioration apportée aux indicateurs durant l'année écoulée ; b) approuver le programme de travail du Groupe d'experts pour 2023 ; c) adopter le mandat révisé du Groupe d'experts.

La Commission sera en outre saisie du rapport du Secrétaire général sur l'action menée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies, pour appuyer la réalisation du Programme 2030. On trouvera dans le rapport la description du travail de préparation du rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable ([E/2022/55](#)) et de mise à jour de la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ainsi que des efforts connexes.

On y trouvera également des informations mises à jour sur : a) l'initiative Data For Now, lancée conjointement par l'ONU, le Partenariat mondial pour les données du développement durable, la Banque mondiale et le Réseau des solutions pour le développement durable ; b) le projet de la Division de statistique visant à aider les pays à suivre la réalisation des objectifs de développement durable, financé par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; c) l'initiative collaborative sur l'utilisation de données administratives à des fins statistiques ; d) le Réseau mondial d'établissements de formation statistique ; e) le Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens ; f) les travaux sur les données produites par les citoyen(ne)s.

La Commission est invitée à prendre note des travaux menés par la Division de statistique en coopération avec les entités des Nations Unies et du projet de

programme de travail de la Division, et à exprimer ses vues sur ce qui suit : a) l'initiative Data For Now ; b) les travaux issus de l'initiative collaborative sur l'utilisation de données administratives à des fins statistiques ; c) l'avancement des travaux du Réseau mondial d'établissements de formation statistique ; d) les travaux du Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens ; e) les travaux sur les données produites par les citoyen(ne)s.

La Commission sera également saisie du rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fait la synthèse des activités récentes du Groupe, notamment : a) les préparatifs en vue du quatrième Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui se tiendra du 24 au 27 avril 2023 à Hangzhou (Chine) ; b) les travaux menés en vue de réorienter le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable de sorte qu'il soutienne les efforts de renforcement des capacités en matière de statistiques et de données ; c) l'enquête mondiale en ligne réalisée par la Division de statistique, le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, en coordination avec les cinq commissions régionales, qui s'inscrit dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap ; d) le point sur les initiatives mondiales relatives au financement des données et des statistiques.

La Commission est invitée à : a) exprimer ses vues sur les préparatifs du prochain Forum mondial des Nations Unies sur les données ; b) approuver la stratégie de mise à jour du Plan d'action mondial du Cap et d'élaboration d'un document final sur le Plan d'action en perspective du Forum mondial de 2023 ; c) exprimer ses vues quant au projet de programme de travail pour 2023 du Groupe de haut niveau et à l'approuver ; d) approuver le mandat révisé du Groupe.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ([E/CN.3/2023/2](#))

Rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ([E/CN.3/2023/3](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([E/CN.3/2023/4](#))

b) Statistiques sociales

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales, qui fait la synthèse des travaux menés en 2022 en vue de créer un groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques, l'objectif étant de procéder à l'examen du pilier Statistiques sociales et démographiques, conformément à la décision 53/105. Un projet de mandat portant notamment sur le cahier des charges initial, les activités, les objectifs à atteindre et le calendrier du groupe des Amis de la présidence, établi sur la base des consultations qui auront été tenues avec les États Membres, les commissions régionales et les organismes partenaires, sera disponible en tant que document de référence.

On trouvera également dans le rapport une synthèse des travaux que le Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations a menés pour définir un

ensemble d'indicateurs fondamentaux et supplémentaires relatifs aux migrations internationales et à la mobilité internationale temporaire, comme suite aux décisions 49/101, 50/117 et 52/109. La liste des indicateurs et des informations complémentaires seront disponibles dans un document de référence.

La Commission est invitée à : a) exprimer ses vues sur le groupe des Amis de la présidence qui vient d'être créé, en particulier sur ses priorités et objectifs à atteindre ; b) examiner et approuver les indicateurs fondamentaux et supplémentaires relatifs aux migrations internationales et à la mobilité internationale temporaire, qui feront partie intégrante de la seconde révision des recommandations en matière de statistiques des migrations internationales.

Documentation

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2023/5)

c) Enquêtes auprès des ménages

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, qui comporte une synthèse des travaux effectués récemment par le Groupe, notamment : a) son document de position sur le positionnement des enquêtes auprès des ménages pour la prochaine décennie, qui guidera les travaux du Groupe et le soutien à apporter aux pays ; b) les activités du Groupe et les objectifs à atteindre dans les trois domaines suivants : coordination, développement méthodologique et sensibilisation ; c) les conclusions de la réunion du groupe d'experts des Nations Unies sur les méthodes innovantes mises en place pour mesurer l'impact de la COVID-19 sur la mortalité au moyen d'enquêtes et de recensements, un effort conjoint de la Division de statistique et de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales et de la New York University à Abou Dhabi.

La Commission est invitée à : a) approuver le document sur le positionnement des enquêtes auprès des ménages pour la prochaine décennie ; b) examiner l'état d'avancement des travaux du groupe ; c) fournir des orientations sur les activités du groupe et les objectifs à atteindre, en accordant une attention particulière à l'expérimentation de méthodes et à la promotion de l'innovation dans les enquêtes auprès des ménages et l'intégration des données, y compris pour ce qui est de mesurer la mortalité adulte et les futurs domaines de travail qui sont proposés.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (E/CN.3/2023/6)

d) Statistiques économiques

La Commission sera saisie du rapport du Réseau de statisticiens économistes. Le Réseau décrit dans son rapport les sprints qui sont achevés ou en cours, ainsi que les activités et les objectifs à atteindre dans le cadre de son programme de travail pour 2023. La Commission est invitée à : a) exprimer ses vues sur les progrès accomplis par le Réseau et sur les sprints ; b) approuver les activités et les objectifs à atteindre qui sont proposés dans le programme de travail du Réseau pour 2023, notamment en ce qui concerne une série de sprints (questions d'organisation, accès aux données, « au-delà du produit intérieur brut (PIB) » et prix).

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Réseau de statisticiens économistes ([E/CN.3/2023/7](#))

e) Comptabilité nationale

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Dans son rapport, le Groupe rend compte des progrès accomplis en ce qui concerne les trois éléments du programme de travail relatifs à la mise à jour du Système de comptabilité nationale (SCN) 2008, à savoir l'élaboration de notes d'orientation sur les questions de recherche répertoriées aux fins de la mise à jour du SCN 2008 ; l'initiative de sensibilisation visant à informer les statisticiens et les utilisateurs des comptes nationaux du processus de mise à jour et à recueillir leurs avis ; la coordination de la mise à jour du SCN 2008 avec celle d'autres normes statistiques économiques, notamment la balance des paiements, les classifications et les statistiques du commerce international.

On trouvera également dans ce rapport le programme de travail du Groupe et des commissions régionales ainsi qu'un point sur l'étendue de l'application du SCN et le respect du calendrier de mise en œuvre au niveau national. La Commission est invitée à faire part de ses vues et à formuler des recommandations sur les éléments du programme de travail relatifs à la mise à jour du SCN 2008 et sur le programme de travail du Groupe.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ([E/CN.3/2023/8](#))

f) Statistiques des entreprises et du commerce

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce. Dans son rapport, le Comité d'experts fait le point sur les activités qu'il a menées pour mieux définir son programme de travail en vue d'améliorer l'intégration des statistiques des entreprises et du commerce avec celles d'autres domaines et de se pencher sur de nouveaux domaines prioritaires. Il présente son nouveau programme de travail, l'avancement des travaux de révision des manuels de statistiques du commerce et les progrès accomplis dans l'élaboration d'une initiative mondiale visant à améliorer la disponibilité des identifiants uniques pour les entreprises. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur l'avancement des travaux et à fournir des orientations sur les éléments du programme de travail.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce ([E/CN.3/2023/9](#))

g) Développement des statistiques régionales

La Commission sera saisie du rapport de la Commission économique pour l'Afrique, qui met en évidence les progrès accomplis dans la région de l'Afrique en matière de développement des statistiques, l'accent étant mis tout particulièrement sur les activités importantes visant à transformer et à moderniser la chaîne de valeur des données et des statistiques. On trouvera dans le rapport un aperçu des activités entreprises pour remédier aux conséquences que la maladie à coronavirus (COVID-19) a eues sur le système statistique africain et les travaux menés pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de

l'Union africaine. La Commission est invitée à commenter les travaux menés en Afrique et à recenser les domaines qui pourraient éventuellement donner lieu à une collaboration avec d'autres régions et partenaires.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique pour l'Afrique ([E/CN.3/2023/10](#))

h) Comptabilité environnementale et économique

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique. Dans son rapport, le Comité d'experts décrit l'avancement de ses travaux menés selon cinq axes : coordination et communication ; travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche ; constitution de bases de données ; mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques ; Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) et comptabilité des entreprises.

La Commission est invitée à faire part de ses vues sur l'état d'avancement des travaux du Comité, en particulier : a) l'intensification de la mise en œuvre au niveau mondial du Cadre central du SCEE et du cadre du SCEE pour les écosystèmes, notamment grâce à des partenariats entre organisations internationales ; b) la participation des organismes nationaux de statistique au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et à la nouvelle Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données ; c) les progrès accomplis en matière de collecte de données et de bases de données à l'échelle mondiale ; d) la participation de la communauté statistique à la mise au point de nouvelles initiatives de déclaration et de divulgation des entreprises sur l'environnement et les écosystèmes.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique ([E/CN.3/2023/11](#))

i) Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle. On trouvera dans le rapport une vue d'ensemble des travaux à engager en vue du vingtième anniversaire de l'adoption des Principes, y compris les options que la Commission devra examiner. On y trouvera également un aperçu des options en présence pour ce qui est de la création d'outils visant à renforcer l'applicabilité des Principes et à éviter qu'ils ne soient enfreints.

La Commission est invitée à : a) prendre note du rapport du Secrétaire général ; b) examiner et approuver les options proposées concernant les travaux à engager préalablement à la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption des Principes, qui aura lieu en 2024.

Documentation

Rapport du Secrétaire général ([E/CN.3/2023/12](#))

j) Classifications statistiques internationales

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales. Le Comité d'experts y présente les travaux qu'il a menés sur l'élaboration et l'application de classifications statistiques internationales dans

divers domaines et sur la coordination des classifications et la révision de la famille internationale des classifications. Il fait également le point sur les travaux de ses équipes spéciales, notamment l'équipe spéciale chargée de la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et celle chargée de la révision de la Classification centrale de produits. La Commission est invitée à : a) exprimer ses vues sur l'avancement des travaux relatifs aux classifications statistiques internationales ; b) fournir des orientations sur les éléments du nouveau programme de travail du Comité d'experts ; c) adopter la structure révisée de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, la version révisée de la Classification des activités statistiques mise au point par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le projet de classification internationale de la violence contre les enfants.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales ([E/CN.3/2023/13](#))

k) Renforcement des capacités statistiques

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques. On trouvera dans le rapport une vue d'ensemble des activités que la Division de statistique a menées dernièrement afin d'appuyer les pays dans ce qu'ils font pour renforcer leurs capacités statistiques nationales, l'objectif étant de mieux faire face aux difficultés rencontrées en matière de données dans le contexte du Programme 2030. On y trouvera aussi des informations sur les changements apportés comme suite à la pandémie de COVID-19, une description des efforts faits en collaboration en vue de synchroniser les initiatives et de tirer parti des partenariats et un aperçu des efforts de coordination faits concernant le renforcement des capacités statistiques, ainsi que les nouveaux cadres stratégiques. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur les travaux effectués et les propositions présentées dans le rapport en matière de coordination.

Documentation

Rapport du Secrétaire général ([E/CN.3/2023/14](#))

l) Méthodes de travail de la Commission de statistique

La Commission sera saisie du rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission. Dans son rapport, le Bureau décrit les travaux en cours sur l'examen de la résolution [2022/3](#) du Conseil, par laquelle celui-ci a actualisé le mandat de la Commission, et l'application de la résolution aux axes de travail existants, et met en évidence les domaines dans lesquels les travaux doivent se poursuivre. Il montre également dans quelle mesure le cadre de référence pour les groupes, adopté en 2020, peut concourir à appréhender le nouveau mandat. Le Bureau fait également le point sur le programme de travail pluriannuel compte tenu du projet de révision de la Classification des activités statistiques, mise au point à l'origine par la CEE (voir point 3 j) de l'ordre du jour et présente un bref examen de la demande de réexamen de la question de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe g) de la décision 53/105. On trouvera également dans le rapport un point sur d'autres initiatives menées par le Bureau entre les sessions en 2022 et 2023, rapport qui est accompagné d'un document de référence comportant un tableau récapitulatif du mandat. La Commission est invitée à réfléchir à cet examen et à ce que cela implique pour les travaux de la Commission.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau de la Commission de statistique sur les méthodes de travail de la Commission ([E/CN.3/2023/15](#))

m) Cadres nationaux d'assurance de la qualité

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité. Dans ce rapport, le Groupe présente les activités qu'il a menées pour faire en sorte que le *Manuel des Nations Unies sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité pour les statistiques officielles* soit suivi. Il y présente également les résultats d'une enquête mondiale menée auprès de pays sur l'application de l'assurance de la qualité ; un projet de plan d'action pour la mise en œuvre d'un cadre national d'assurance de la qualité concernant les statistiques officielles ; l'état d'avancement de ses travaux sur la question de l'assurance de la qualité concernant les sources de données nouvelles ou administratives. Le Groupe y présente en outre le programme de travail qu'il se propose d'exécuter au cours des deux prochaines années en vue d'aider les pays à se doter d'un cadre national d'assurance de la qualité.

La Commission est invitée à : a) exprimer ses vues sur les travaux menés par le Groupe au cours des deux dernières années ; b) approuver le projet de plan d'action ; c) exprimer ses vues sur les résultats de l'enquête mondiale ; d) examiner et approuver le programme de travail proposé et le mandat actualisé du Groupe.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité ([E/CN.3/2023/16](#))

n) Mégadonnées

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle. On trouvera dans le rapport une synthèse des réalisations, des événements récents et des activités prévues par les équipes de travail du Comité et par ses centres régionaux et sectoriels. Des propositions y sont présentées sur la collaboration systématique entre les équipes spéciales et les pôles, sur la collaboration active entre le Comité et la communauté géospatiale, sur le rôle que peuvent jouer les technologies visant à renforcer la protection de la vie privée pour rendre possible l'accès à des données détenues par des instances privées et sur le mandat du réseau de chefs de file en matière de science des données. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur les progrès accomplis et les propositions énoncées dans le rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle ([E/CN.3/2023/17](#))

4. Questions soumises pour décision

Les questions énumérées ci-après sont soumises à la Commission pour décision uniquement. Un temps limité sera alloué pour les interventions faites au titre de ces points.

a) Statistiques des prix

La Commission sera saisie, pour décision, du rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix. Dans son rapport, le Groupe donne un aperçu des résultats issus de sa dernière réunion, qui s'est tenue à Rome en juin 2022, lors de laquelle il s'est entretenu de domaines clés concernant la compilation des IPC, notamment l'utilisation de nouvelles sources de données, en vue de mesurer l'inflation, le coût de la vie et le coût du logement. On trouvera également dans le rapport une proposition en vue de l'actualisation du mandat du Groupe, qui comporte un aperçu des objectifs et des activités du Groupe et des informations sur l'organisation de ses travaux et sur la composition de son comité directeur.

La Commission est invitée à prendre note des travaux du Groupe d'Ottawa et à approuver le mandat actualisé qui est proposé.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix ([E/CN.3/2023/18](#))

b) Intégration de l'information statistique et géospatiale

La Commission sera saisie, pour décision, d'un rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale. Dans son rapport, le Groupe donne des informations sur les activités qu'il a menées dernièrement pour améliorer l'intégration de l'information statistique et géospatiale, notamment : a) l'état d'avancement de l'élaboration de lignes directrices à l'intention des États Membres visant à leur permettre de tirer le meilleur parti des résultats de la série de recensements de la population et des logements de 2020 en vue de répondre aux besoins en données intégrées dans le cadre du Programme 2030 ; b) les résultats issus de sa septième réunion, qui se tiendra à Santiago, notamment en ce qui concerne la manière dont le groupe réorientera ses travaux vers des données statistiques à dimension géospatiale en fonction des nouvelles demandes, telles que les statistiques relatives aux changements climatiques, aux catastrophes et à la santé (notamment la COVID-19), en élaborant le Cadre intégré de l'information géospatiale pour le domaine statistique ; c) ce que le Groupe peut faire pour appuyer l'application de la résolution [2022/3](#) du Conseil, en particulier en ce qui concerne la manière dont la Commission de statistique peut répondre aux demandes croissantes d'intégration de l'informations statistique et géospatiale.

La Commission est invitée à prendre note de ces travaux et s'entendre sur l'orientation future du Groupe.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale ([E/CN.3/2023/19](#))

c) Intendance des données

La Commission sera saisie, pour décision, du rapport du Groupe de travail sur l'intendance des données, qui comporte une synthèse des activités menées récemment par le Groupe de travail, notamment les principales activités menées dans le cadre des cinq axes de travail, et le plan de travail pour 2023, ainsi que des suggestions concernant la voie qu'il est proposé de suivre pour mieux définir le rôle des organismes nationaux de statistique et concentrer leurs activités sur l'intendance des données dans les systèmes statistiques et les systèmes de données de leur pays.

La Commission est invitée à : a) approuver le projet de questionnaire qui sera diffusé auprès des organismes nationaux de statistique aux fins de consultation, l'objectif étant de comprendre les attitudes concernant la portée de l'intendance des données et les priorités en la matière ; b) approuver les rapports sur l'avancement des travaux réalisés dans le cadre des cinq axes de travail définis par le Groupe ; c) approuver le projet de programme de travail pour 2023.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur l'intendance des données ([E/CN.3/2023/20](#))

d) Statistiques de la criminalité et de la justice pénale

La Commission sera saisie, pour décision, d'un rapport conjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale. Dans ce rapport, l'ONUDC et l'INEGI présentent le cadre statistique destiné à soutenir les États Membres dans les efforts qu'ils font pour mesurer la corruption, ses répercussions et les aspects pertinents des mesures visant à la prévenir et à la combattre. Ce cadre a fait l'objet d'une consultation à l'échelle mondiale et sera disponible comme document de référence. Le rapport fait suite à l'adoption de la déclaration politique par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire contre la corruption, tenue en 2021, dans laquelle l'Assemblée a souligné qu'il fallait élaborer, en coordination avec la Commission de statistique, un cadre statistique complet, scientifiquement solide et objectif, qui s'appuie sur des travaux méthodologiques et des sources de données fiables.

La Commission est invitée à accueillir favorablement le cadre statistique sur la mesure de la corruption et ses indicateurs et à encourager les États Membres à l'appliquer.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique sur la mesure de la corruption ([E/CN.3/2023/21](#))

e) Statistiques sur les réfugiés, les déplacés et l'apatridie

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides. Le rapport porte surtout sur l'état d'avancement de l'élaboration de recommandations internationales sur les statistiques de l'apatridie, qui ont fait l'objet d'une consultation à l'échelle mondiale et seront communiquées dans un document de référence. Le projet de recommandations internationales sur les statistiques de l'apatridie est le résultat d'une collaboration entre les membres du Groupe d'experts et comporte un nouveau projet de cadre statistique et un ensemble complet de recommandations visant à améliorer les statistiques officielles sur l'apatridie, conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme 2030.

En outre, le rapport servira à renseigner la Commission de manière plus générale sur les progrès accomplis par le Groupe pour ce qui est d'appuyer l'application des recommandations internationales sur les statistiques relatives aux réfugiés et des recommandations internationales sur les statistiques relatives aux personnes déplacées.

La Commission est invitée à examiner et à approuver le projet de recommandations internationales sur les statistiques relatives à l'apatridie et à donner son aval aux futurs travaux du Groupe d'experts.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides ([E/CN.3/2023/22](#))

5. Questions soumises pour information

Les questions énumérées ci-après sont soumises à la Commission pour information. Un temps limité sera alloué pour les interventions faites au titre de ce point.

a) Statistiques démographiques

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques. Dans son rapport, le Secrétaire général présente les activités menées par la Division de statistique dans le domaine des statistiques démographiques. Il dresse le bilan de l'exécution, au cours de l'année écoulée, du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020), en s'attachant en particulier : a) aux incidences négatives de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du Programme ; b) au soutien direct à apporter aux agents de recensement à la demande des États Membres ; c) au renforcement des capacités nationales en matière de recensement au moyen d'ateliers régionaux ; d) à l'assistance à apporter aux pays en vue de l'application des recommandations de la Commission en matière d'établissement de registres statistiques nationaux de la population. On trouvera également dans le rapport des informations sur la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique notamment un aperçu des conséquences que la pandémie de COVID-19 a eues pour le fonctionnement des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et la production de statistiques de l'état civil exactes et fiables, et sur le maintien de la dynamique imprimée dans la région d'Afrique pour ce qui est d'appliquer le Programme relatif à l'identité juridique. On y trouvera en outre des informations sur les activités liées au renforcement des capacités en vue de l'application de la méthode de délimitation des zones urbaines et rurales à des fins d'élaboration de statistiques internationales et régionales. Enfin, on y trouvera des informations sur la collecte de statistiques démographiques au moyen des questionnaires servant à établir l'*Annuaire démographique*. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général ([E/CN.3/2023/23](#))

b) Statistiques des finances

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Fonds monétaire international sur les statistiques des finances. On trouvera dans le rapport un aperçu des efforts menés à l'échelle internationale dans le domaine des statistiques des finances, notamment un examen des efforts faits en matière de déclaration et de méthodologie, l'objectif étant de répondre aux besoins de données qui apparaissent dans le domaine de l'inclusion financière, de la technologie financière et de la monnaie numérique. La Commission est invitée à prendre note du rapport et du plan de travail 2023-2024.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international ([E/CN.3/2023/24](#))

c) Programme de comparaison internationale

La Commission sera saisie, pour information, du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale. Dans ce rapport, la Banque mondiale passe en revue les activités qui ont été menées en 2022 aux niveaux mondial, régional et national dans le cadre du cycle de 2021 du Programme de comparaison internationale. Elle y décrit les initiatives menées à cet égard dans les domaines de la gouvernance, du renforcement des capacités, de la recherche, de la diffusion des connaissances et de la sensibilisation. La Commission est invitée à prendre note de l'état d'avancement du cycle actuel, des risques, défis et mesures d'atténuation associés, ainsi que de l'appel lancé aux parties prenantes du Programme pour qu'elles veillent à achever en temps voulu les activités du cycle 2021 du Programme et à continuer d'intégrer le Programme à leurs programmes de travail statistiques ordinaires. La Commission est également invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale ([E/CN.3/2023/25](#))

d) Statistiques des sciences, de la technologie et de l'innovation

La Commission sera saisie, pour information, du rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dans lequel l'Institut décrit les travaux menés sur les statistiques des sciences, de la technologie et de l'innovation. On trouvera dans le rapport des informations actualisées sur l'évolution récente de la situation concernant la mesure des statistiques internationales sur les sciences, de la technologie et de l'innovation. On y trouvera notamment des informations sur les stratégies, les orientations et les priorités actuelles des programmes de statistiques sur les sciences, la technologie et l'innovation de l'Institut, portant sur la collecte de données, l'évolution des méthodes et les activités de renforcement des capacités et mettant particulièrement l'accent sur les défis actuels et futurs. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ([E/CN.3/2023/26](#))

e) Statistiques de l'environnement

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement. On trouvera dans le rapport une synthèse des activités menées au cours de la période 2020-2022, notamment concernant l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'application du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement ; les avancées dans le travail méthodologique (manuel sur l'ensemble de statistiques de base de l'environnement) ; les septième, huitième et neuvième réunions du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement. Les principales nouveautés en matière de statistiques relatives aux changements climatiques ont été pleinement consignées dans les rapports que le Secrétaire général a soumis à la Commission à ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions.

Elles ont conduit à l'adoption de l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques, qui est le cadre statistique que les pays doivent utiliser pour mettre en œuvre le cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui, visé à l'article 13 de l'Accord de Paris. On trouvera également dans le rapport le programme de travail pour 2023-2024. Le programme de travail prévoyant notamment la collecte, la compilation et la diffusion à l'échelle mondiale de statistiques et indicateurs relatifs à l'environnement, le Secrétaire général récapitule, dans son rapport, les résultats des opérations internationales de collecte de données sur l'environnement réalisées entre 1999 et 2020 par la Division de statistique, ainsi que des conclusions utiles aux travaux à venir, notamment ceux intéressant plusieurs objectifs de développement durable ayant trait à l'environnement. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général ([E/CN.3/2023/27](#))

f) Statistiques relatives aux catastrophes

La Commission sera saisie, pour information, du rapport sur les statistiques relatives aux catastrophes établi par le groupe restreint d'entités du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes, qui est composé de la Division de statistique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, de la Commission économique pour l'Afrique et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Dans ce rapport, le groupe restreint informe la Commission des progrès accomplis depuis mars 2021 dans l'application de la décision 50/116, l'objectif étant de promouvoir un cadre commun pour les statistiques relatives aux catastrophes, et décrit les travaux que le Groupe d'experts devrait mener au cours de la période 2023-2024. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du groupe restreint d'entités du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes ([E/CN.3/2023/28](#))

g) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées

La Commission sera saisie, pour information, du rapport des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques. On trouvera dans le rapport une synthèse des réalisations, des éléments nouveaux et des activités prévues dans le cadre de l'initiative, notamment la publication d'une nouvelle version de la norme, SDMX 3.0, l'élaboration d'outils et de plateformes logiciels à l'appui de l'échange et de la diffusion de données et de métadonnées statistiques et l'application de l'échange de données et de métadonnées à divers domaines. On y trouvera également un aperçu des activités de renforcement des capacités prévues à ce titre. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques ([E/CN.3/2023/29](#))

h) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général, dans lequel figurent des extraits de résolutions, de décisions et de conclusions concertées adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques qui concernent ses travaux. On trouvera également dans le rapport la description des mesures que la Commission et la Division de statistique ont prises à ce jour et celles qu'il leur est conseillé de prendre comme suite aux décisions et mandats des organes dont elles relèvent. La Commission souhaitera peut-être en tenir compte lorsqu'elle examinera les points correspondants de son ordre du jour. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique ([E/CN.3/2023/30](#))

i) Gestion et modernisation des systèmes de statistique

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général sur la gestion et la modernisation des systèmes de statistique. Le *Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux* a été approuvé par la Commission à sa cinquante-deuxième session, en mars 2021 ; il s'agit d'un recueil en ligne non normatif devant être régulièrement mis à jour et révisé sous la direction d'un groupe consultatif. Le *Manuel* s'adresse aux statisticiens en chef, aux cadres supérieurs et aux membres du personnel des organismes statistiques : il donne des conseils sur la manière d'élaborer et de tenir à jour des capacités statistiques nationales adaptées à l'objectif visé et traite de questions et de sujets essentiels, dont des questions et sujets nouveaux ou émergents. Dans ce rapport, le Secrétaire général informe la Commission des réalisations, des évolutions récentes et des mises à jour et propose des sujets et des chapitres à approfondir ou à rationaliser. Le rapport sera accompagné d'un document de référence sur les conclusions et les résultats de la conférence thématique qui se tiendra en 2023 pour les États arabes et de l'activité qui se tiendra en 2023 également dans le cadre du projet Rosling. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général ([E/CN.3/2023/31](#))

6. Questions relatives au programme (Division de statistique)

La Commission prendra connaissance d'un rapport présenté oralement par le Directeur de la Division de statistique sur les activités, les plans et les priorités actuels.

7. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-cinquième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis au titre de chacun des points de l'ordre du jour. Elle sera également saisie d'une proposition de calendrier pour la session. Conformément à la demande du Conseil (voir résolution [1999/51](#)), elle sera en outre saisie d'un projet de programme de travail pluriannuel pour 2023-2027. La

Commission est invitée à approuver le calendrier, l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa cinquante-cinquième session, ainsi que le programme de travail pluriannuel.

Documentation

Note du Secrétariat comportant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission ([E/CN.3/2023/L.2](#))

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour 2023-2027 ([E/CN.3/2023/32](#))

8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

La Commission sera saisie du rapport de procédure de sa cinquante-quatrième session portant sur les questions d'organisation de ses travaux. Elle sera également saisie d'un document non officiel contenant les projets de décision présentés par le (la) Rapporteur(se).

La Commission est invitée à adopter le projet de rapport sur les travaux de sa cinquante-quatrième session, y compris les projets de décision, qui sera soumis au Conseil économique et social, et à charger le (la) Rapporteur(se) d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main.

Documentation

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Document non officiel contenant les projets de décision
